



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM

Question écrite n° 37265

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la question du prix des liaisons aériennes entre la métropole et chacun des départements et territoires français d'outre-mer. Il souhaite connaître les moyens préconisés pour permettre notamment aux compagnies « *low cost* » d'établir de telles liaisons et ainsi renforcer l'offre existante.

Texte de la réponse

Le modèle des transporteurs aériens à bas coût ou « *low cost* », tel qu'il existe actuellement en Europe, repose sur des caractéristiques qui permettent de maintenir au plus bas les coûts, et notamment les coûts d'exploitation. Ainsi les compagnies « *low cost* » ne sont-elles présentes que sur les vols courts permettant au minimum un aller-retour dans la journée (pas de frais d'hébergement pour les équipages) avec des liaisons point à point (pas de correspondance). Le modèle « *low cost* » à strictement parler n'est donc pas adapté à la desserte de l'outre-mer. Il faut rappeler que les tarifs sur les liaisons outre-mer, au prix par siège et par kilomètre, et ramenés à leur valeur moyenne sur l'année, restent comparables aux tarifs pratiqués sur les autres lignes longs courriers. L'impression d'un prix élevé ressentie s'explique en grande partie par les phénomènes de pointe qui induisent une saturation et empêchent l'accès aux bas tarifs, notamment dans les périodes de début et fin de vacances d'été coïncidant avec les congés bonifiés. La question de savoir s'il est possible de réduire globalement les tarifs de la desserte outre-mer via une réduction significative des coûts chez les opérateurs existants ou via l'arrivée de nouveaux opérateurs reste néanmoins posée. La réduction des coûts chez les opérateurs existants est une préoccupation constante dans un environnement concurrentiel, ce qui est le cas de la liaison entre la métropole et La Réunion compte tenu de la concurrence qui s'exerce directement et par des cheminements alternatifs. Il est donc probable que des progrès seront naturellement poursuivis dans cette voie. Le projet de la compagnie Air Austral de s'équiper d'Airbus gros-porteurs A 380 permettant un coût au siège nettement inférieur est à cet égard prometteur. Quant à l'arrivée de nouveaux opérateurs avec des coûts réduits, elle est en théorie toujours possible. Toutefois, le nombre d'opérateurs présents est déjà assez élevé et seule une augmentation significative des volumes de trafics permettrait l'arrivée de nouveaux acteurs.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37265

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10639

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11232